

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 30.03.10

De Mr VANTHUYNE Guy et de Mr CRETTE Patrice, respectivement Adjoint au Maire et Conseiller Municipal

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### I. Adoption des Procès verbaux du Conseil Municipal du 23 février 2010 et du 16 mars 2010

Aucune modification n'étant demandée, les PV de la réunion du Conseil Municipal du 23/02/2010 et de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2010 sont approuvés à l'unanimité.

### II. Comptes administratifs et comptes de gestion 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VOLTZ Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2009 dressés par Mme BERTHAUX Catherine, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

a) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme ci-après ;

b) Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

e) Approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur Percepteur.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE</b>						
Résultats reportés						
- excédent fonctionnement exercice 2008				2 995,35 €		2 995,35 €
- excédent investissement exercice 2008				23 483,62 €		23 483,62 €
Opérations de l'exercice	1 755 815,98 €	2 053 343,45 €	836 865,61 €	646 095,77 €	2 592 681,59 €	2 699 439,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 755 815,98 €</b>	<b>2 053 343,45 €</b>	<b>836 865,61 €</b>	<b>672 574,74 €</b>	<b>2 592 681,59 €</b>	<b>2 725 918,19 €</b>
<i>Résultats de l'année 2009</i>		<b>297 527,47 €</b>		<b>-164 290,87 €</b>		<b>133 236,60 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés						
- autres réserves (excédent fonctionnement capitalisé)				561 974,14 €		561 974,14 €
- déficit investissement exercice 2008			106 333,60 €		106 333,60 €	
Opérations de l'exercice	68 292,58 €	202 511,55 €	270 911,33 €	187 439,27 €	330 03,91 €	389 950,82 €
<b>TOTAUX</b>	<b>68 292,58 €</b>	<b>202 511,55 €</b>	<b>377 244,93 €</b>	<b>749 413,41 €</b>	<b>445 37,51 €</b>	<b>951 924,96 €</b>
<i>Résultats de l'année 2009</i>		<b>134 218,97 €</b>		<b>372 168,48 €</b>		<b>506 387,45 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE</b>						
Résultats reportés						
- excédent fonctionnement exercice 2008		9 578,24 €				9 578,24 €
- autres réserves (excédent fonctionnement 2008)				68 524,43 €		68 524,43 €
- déficit investissement exercice 2008			84 678,43 €		84 678,43 €	
Opérations de l'exercice	43 119,88 €	33 594,80 €	364,68 €	16 518,68 €	43 484,56 €	50 113,48 €
<b>TOTAUX</b>	<b>43 119,88 €</b>	<b>43 173,04 €</b>	<b>85 043,11 €</b>	<b>85 043,11 €</b>	<b>128 169,99 €</b>	<b>128 216,15 €</b>
<i>Résultats de l'année 2009</i>		<b>53,16 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>53,16 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT CHENILLEE I</b>						
Résultats reportés						
- déficit fonctionnement exercice 2008	52 249,39 €				52 249,39 €	
- déficit investissement exercice 2008			60 723,63 €		60 723,63 €	
Opérations de l'exercice	99 756,97 €	24 520,00 €		60 723,63 €	99 756,97 €	85 246,3 €
<b>TOTAUX</b>	<b>152 006,36 €</b>	<b>24 520,00 €</b>	<b>60 723,63 €</b>	<b>60 723,63 €</b>	<b>212 729,99 €</b>	<b>85 243,63 €</b>
<i>Résultats de l'année 2009</i>	<b>127 486,36 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>127 486,36 €</b>	
<b>COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT CHENILLEE II</b>						
Opérations de l'exercice	9 926,93 €				9 926,93 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 926,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 926,93 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Résultats de l'année 2009</i>	<b>9 926,93 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>9 926,93 €</b>	

Mr FOUCHARD Jacques souligne que le déficit de 127.486,96 € concernant le budget annexe de la chenillée 1 n'était pas du à la gestion de la Municipalité actuelle.

Mr VANTHUYNE Guy précise que l'opération doit se terminer en 2010 et devrait se solder par un déficit de 91.996,36 €.

### **III. Vote des budgets primitifs 2010**

#### *1) Affectation des résultats d'exploitation des budgets de l'exercice 2009*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs 2009, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2009,

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

##### Budget Transport Scolaire

- affectation à l'exécution du virement à l'investissement.....	0.00 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement (002) reporté.....	53.16 €

##### Budget lotissement « La Chenillée I »

- affectation à l'exécution du virement à l'investissement.....	0.00 €
- affectation au déficit de fonctionnement (002) reporté.....	127.486.36 €

##### Budget lotissement « La Chenillée II »

- affectation à l'exécution du virement à l'investissement.....	0.00 €
- affectation au déficit de fonctionnement (002) reporté.....	9.926.93 €

#### *2) Vote des BP 2010 – Budgets annexes*

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les budgets annexes primitifs 2010 ci-après :

##### \* Transport Scolaire

Il s'équilibre en recettes et dépenses, en section de fonctionnement à 28.654.00 € et à 16.154.00€ en section d'investissement.

##### \* Lotissement « La Chenillée I »

Il s'équilibre en recettes et dépenses, en section de fonctionnement à 131.986.36 €.

Il faut noter que l'équilibre de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal de 91.996.36 €.

##### \* Lotissement « La Chenillée II »

Il s'équilibre en recettes et dépenses, en section de fonctionnement à 394.140.00 €.

Il faut noter que le Conseil Municipal fixe le prix de vente du terrain à 57 € le m<sup>2</sup>.

Pour répondre à une demande du Conseil Municipal, Mr VANTHUYNE Guy précise que le lotissement se compose de 11 lots.

Treize dossiers ont actuellement été déposés en mairie. Les parcelles seront attribuées selon les conditions particulières à définir par le Conseil Municipal (âge, primo accédant, clause anti-spéculative, ordre de réception des demandes...)

### **IV. Création poste saisonnier été 2010 au service technique municipal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de la forte activité des services techniques en saison estivale, elle souhaite le recrutement d'un agent des services techniques saisonnier à temps plein pendant l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CREE** un emploi d'agent des services techniques contractuel du 1er juillet au 31 août 2010, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier ou occasionnel) ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 292 ; lui attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail à conclure avec l'intéressé.

## V. Service Municipal du Tourisme

### 1) Tarifs complémentaires boutique articles en dépôt vente

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants du SMT applicables à compter du 31 Mars 2010 :

Articles	Prix de vente	Marge (25%)
➤ Agenda de la Vendée 2011	14.90€	3.725
➤ Cuisine des Moules	9.90€	2.475
➤ Guide de la Vendée protestante	15.00€	3.75
➤ Je vous aime...courgettes à Marais Poitevin : collection guide partir – reprend l'idée du Petit Futé	10.00€ 7.90€	2.5 1.975
➤ Ile de Ré : collection guide partir – reprend l'idée du Petit Futé	7.90€	1.975
➤ La Vendée en format carte postale (photographie)	8.90€	2.225
➤ La Vendée de long en large 360°	29.00€	7.25
➤ Vendée Gourmande	6.00€	1.5

### 2) Convention municipale de la Commune de La Jonchère avec la Commune d'Angles pour le Service Municipal du Tourisme (SMT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention municipale de la commune de La Jonchère pour le Service Municipal du Tourisme.

Cette convention notifie que la Commune de La Jonchère participe annuellement à hauteur de 3 000 € pour le financement des fêtes communales de la Jonchère géré par le Service Municipal du Tourisme.

Mr VANTHUYNE Guy ajoute que cette participation de la Commune de la Jonchère se décompose comme suit : 1.000 € pour le fonctionnement et de 2.000 € pour les animations.

Par ailleurs, Mme le Maire précise, en accord avec le Maire de la Jonchère, que pour tout besoin de financement supplémentaire du SMT pour l'organisation des fêtes communales de la Jonchère, une participation supplémentaire sera réclamée à la Municipalité de la Jonchère.

### 3) Adhésion au Régime d'Assurance-Chômage

Le SMT demande à l'unanimité l'adhésion au Régime d'Assurance-Chômage pour l'ensemble de ses agents non titulaires ou non statutaires visés à l'article L.351-12-2 du Code du travail

## VI. Subvention école privée – année 2010

Considérant la liste des élèves fournie par l'école privée et compte tenu des vérifications et modifications effectuées, le montant de la participation communale est ramenée à **60.631,85 €** contre 67.501,14 € (cf. conseil municipal du 14-11-2009).

Une première partie de cette participation ayant été versée à l'école privée en janvier 2010 pour 22.500,35 €, le montant restant à verser en avril 2010 s'établit à **38.131,50 €** contre 45.000,69 € déterminé précédemment (cf. conseil municipal du 14-11-2009).

Considérant également l'évolution des effectifs de la commune de St Benoist, une participation supplémentaire sera réclamée pour 720,26 € (1 élève 720,26 €).

Les effectifs n'ayant pas changé, aucune modification pour la commune de La Jonchère n'est appliquée.

**SUBVENTION ECOLE PRIVEE - ANNEE 2010****EFFECTIF AU 19 NOVEMBRE 2009**

Etat transmis le 01-12-2009		Liste détaillée transmise le 26-03-2010	
ANGLES	78	ANGLES	67
LA JONCHERE	12	LA JONCHERE	12
ST BENOIST	7	ST BENOIST	8
	97		<b>87</b>

**DETERMINATION DE LA SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE - ANNEE 2010**

COMMUNES	Ecole privée effectif au 19/11/09	Coût d'un élève externe de l'école publique	Montant de la participation
St BENOIST-SUR-MER	8	720,26 €	5 762,08 €
LA JONCHERE	12	720,26 €	8 643,12 €
ANGLES	67	689,95 €	46 226,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	-----	<b>60 631,85 €</b>
<b>à déduire :</b> <i>Participation versée en janvier 2010 (1ère partie)</i>			<b>-22 500,35 €</b>
<b>MONTANT DE LA PARTICIPATION A VERSER EN AVRIL 2010 (solde)</b>			<b>38 131,50 €</b>

**VII. Indemnité gardiennage église 2010**

La Préfecture de Vendée précise, par circulaire, les modalités de revalorisation des indemnités de gardiennage des églises communales.

Ainsi le pourcentage maximal applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 0,79 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix favorables et 1 contre, décide d'augmenter l'indemnité à la Paroisse Notre Dame de Lumière de 0,79 %, ce qui porte le montant de celle-ci de 359,72 € à 362,56 €.

Cette indemnité est versée en deux parties, dans une périodicité semestrielle.

**VI. Questions diverses**

➤ Opération place de la Liberté à Morigq :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme pour un montant de 680.00 € HT, la société MSB, coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) portant sur les travaux d'aménagement de la Place de la Liberté.

Mr BRAY Jacques rappelle aux élus que les ces dits travaux débiteront le 6 avril 2010.

➤ Planification des réunions du Conseil Municipal :

Les prochaines séances de l'Assemblée Délibérante sont fixées, à 20h en mairie d'Angles, le jeudi 08/04/10, et à 20h 30 le mardi 13/04/10.

➤ Transformateur Lotissement « La Chenillée I » :

Mr BRAY Jacques informe le Conseil Municipal de la réalisation de la fresque par l'association « Positiv'aéro » sur le transformateur électrique situé à proximité du lotissement communal la Chenillée I.

Afin d'illustrer son opération, Mr BRAY diffuse une photo parue sur Ouest France.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.